L'accompagnement postnatal par une sage-femme

Cher parent,

Au cours de votre séjour à la maternité, nous mettons tout en œuvre pour vous prodiguer les meilleurs soins possibles, ainsi qu'à votre bébé. Nous assurons également votre accompagnement pour tout ce qui a trait à l'alimentation de votre nourrisson. Après votre départ, vous pouvez continuer à faire appel à l'assistance d'une sage-femme. Différentes possibilités sont envisageables.
Si vous êtes affilée à une mutuelle, celle-ci vous remboursera 7 visites. Il se peut également que la sage-femme doivent multiplier les visites. Dans ce cas, vous aurez besoin d'une prescription de votre médecin.
Votre sage-femme peut également effectuer la prise de sang nécessaire au test de Guthrie, si elle n'a pas déjà été faite lors du séjour à la maternité.

Les sages-femmes et les collaborateurs de la maternité

Choisir une sage-femme

Si vous faisiez déjà appel à une sage-femme indépendante avant votre accouchement, il est intéressant qu'elle se charge également des soins post-partum.
Pour recourir aux services d'une sage-femme indépendante que vous choisirez après votre accouchement, nous vous conseillons de procéder comme suit.

- Consultez le site web de la VBOV (l'organisation professionnelle flamande des sages-femmes).
- Sélectionnez la rubrique « Zoek een vroedvrouw in je buurt » (Recherchez une sage-femme exerçant près de chez vous).
- Indiquez un rayon d'action de 10 kilomètres.
- Contactez la sage-femme de votre choix pour un premier rendez-vous.
- Informez-vous auprès de votre interlocutrice pour connaître les éventuels frais de dossier ou de déplacement.

azdelta
Uw ziekenhuis.

0520 5116-FR 19-07-2019

Visite à domicile assurée par une sage-femme de l'AZ Delta - campus de Roulers

- Fixez un premier rendez-vous pendant que vous êtes encore à la maternité.
- Aucun frais de dossier ou de déplacement ne vous sera facturé.
- La sage-femme vous contacte le jour même de la visite pour vous préciser si celle-ci aura lieu le matin ou l'après-midi.

Consultation à l'AZ Delta - campus de Menin

- Fixez un premier rendez-vous pendant que vous êtes encore à la maternité.
- Aucun frais de dossier ou de déplacement ne vous sera facturé.

Possibilités de soins post-partum

- Si nécessaire, renseignez-vous auprès de votre mutuelle ou d'autres instances avant votre accouchement.
- Il vous est toujours possible de demander un conseil auprès du service social durant votre séjour à la maternité

Source : service maternité, 01 Avril 2019